

[Mesures transitoires pour l'entrée dans des formations conduisant à un diplôme du travail social](#) [1]

Arrêté du 31 juillet 2020 portant définition de mesures transitoires pour l'entrée dans des formations conduisant à un diplôme du travail social au grade de licence et modifiant l'arrêté du 22 août 2018 relatif au diplôme d'État d'assistant de service social, l'arrêté du 22 août 2018 relatif au diplôme d'État d'éducateur spécialisé, l'arrêté du 22 août 2018 relatif au diplôme d'État d'éducateur de jeunes enfants, l'arrêté du 22 août 2018 relatif au diplôme d'État d'éducateur technique spécialisé et l'arrêté du 22 août 2018 relatif au diplôme d'État de conseiller en économie sociale familiale

Journal officiel lois et décrets - N° 0192 du 6 août 2020

[Consulter l'arrêté \(Journal officiel lois et décrets\)](#) [2]

Liens

[1] <https://inshea.fr/fr/content/mesures-transitoires-pour-lentr%C3%A9e-dans-des-formations-conduisant-%C3%A0-un-dipl%C3%B4me-du-travail>

[2] <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2020/7/31/SSAA2017623A/jo/texte>